

Condition Générales de Vente du Grand Bal des Fiertés Pour l'achat des billets

Entre les soussignées :

L'association Mouvement d'Affirmation des Jeunes Lesbiennes, Gais, Bi et Trans
(ci-après dénommée 'MAG Jeunes LGBT+')
Dont le siège social est situé au :
15 rue de la Forge Royale, 75011, Paris
Sous le numéro de SIRET : 40301401200021
Représentée par Omar DIDI, Président

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de billets de l'événement « Grand Bal des Fiertés : Édition 2021 » organisé par l'Association,

Ci-après dénommée « l'Acheteur·euse ».

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Grand Bal des Fiertés est organisé par l'association MAG Jeunes LGBT+ qui a pour objectif de soutenir et accompagner les jeunes LGBT+ et lutter contre les LGBTphobies.

Le Grand Bal des Fiertés a pour mission de créer un événement communautaire, festif et caritatif dont l'ensemble des fonds sera reversé à des projets pour les jeunes LGBT+ en France et dans le monde.

Article I : Informations générales

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'achat de tout type de billet pour l'événement ainsi qu'à la participation au Grand Bal des Fiertés. Le MAG Jeunes LGBT+ propose l'achat de billets standards, de billets standards « early », de billets « Dîner de Gala », de billets « Pack VIP » et autorise à la participation de l'événement exclusivement dans le cadre des présentes conditions générales. Toute autre modalité d'achat ou de participation est expressément exclue.

Toute partie souhaitant acheter un billet s'engage à respecter les présentes conditions générales lors de l'achat des billets. De même, toute partie participant à l'événement accepte les présentes conditions générales.

Article II : Billets standards

L'achat d'un billet standard et d'un billet standard « early » donne à son titulaire le droit d'assister à l'événement et d'être admis dans la zone accessible à l'ensemble du public du lieu. L'admission dans les zones VIP n'est pas incluse.

Il n'est en aucune circonstance toléré de se rendre au Grand Bal des Fiertés en jeans et t-shirts.

Article III : Billets Pack VIP et Dîner de Gala

L'achat des billets « Pack VIP – 4 entrées incluses », « Pack VIP – 6 entrées incluses » « Pack VIP – 10 entrées incluses » donne droit :

- Précommande de bouteilles.

- Accès à l'espace VIP.
- Une table dans l'espace VIP.
- Un bar et un service spécifiques à l'espace VIP.

L'achat des billets du Dîner des Fiertés donne droit :

- Réception des invité·es d'honneur.
- Une place à une table au dîner.
- Accès à l'espace VIP.
- Un bar et un service spécifiques à l'espace VIP.

Article IV : Paiement des billets standards, standards « Early », « Pack VIP » et Dîner de Gala

Il n'y a pas de droit légal d'acheter un ou plusieurs billets. Le MAG Jeunes LGBT+ se réserve expressément le droit de rejeter totalement ou partiellement tout type de demande d'achat.

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

A compter de leur achat par l'Acheteur·euse, le ou les billets ne peuvent être ni échangés, ni remboursés (sauf dans les cas d'annulation décrits à l'article 13.4), même dans l'hypothèse où le billet n'aurait pas été utilisé par l'Acheteur·euse.

Le paiement est possible par carte bancaire (Mastercard, Visa, Carte bleue, Ecarte bleue...) sur HelloAsso. Toutes les informations bancaires pour traiter le paiement sont totalement sécurisées. Elles ne sont en aucun cas conservées sur les systèmes informatiques. Grâce au cryptage SSL des données bancaires, l'Acheteur·euse est assuré·e de la fiabilité de ses transactions sur Internet. De plus, tous les paiements sont en 3D Secure ce qui vous prémunit contre les risques de fraude.

Article V : Contrôle des billets

Le contrôle des billets sera effectué à l'entrée de l'Hôtel de Ville, 3 rue Lobeau, 75004, Paris, où se déroule le Grand Bal des Fiertés. Le billet envoyé par courriel par HelloAsso permettra l'accès au Grand Bal des Fiertés. Le MAG Jeunes LGBT+ se réserve le droit de contrôler l'identité de l'Acheteur·euse à l'entrée du Grand Bal des Fiertés. L'Acheteur·euse devra donc obligatoirement être muni·e d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Le MAG Jeunes LGBT+ se réserve le droit de contrôler l'âge et l'identité de l'Acheteur·euse. Dans le cas où un·e Acheteur·euse présente un billet « early

» 18-30 ans et a plus de 30 ans lors de l'évènement, il-elle se verra payer la différence lors du Grand Bal des Fiertés.

Article Vi : Utilisation et validité des billets

Le produit net de l'évènement est utilisé uniquement pour une cause d'intérêt général. La vente de l'ensemble des billets ne vise donc pas à générer des bénéfices, mais à promouvoir et à soutenir des objectifs d'intérêt général. Chaque billet est nominatif et personnel et ne peut être revendu que dans le respect de la loi du 12 mars 2012 n° 2012-348 sur l'Organisation des manifestations sportives et culturelles, laquelle interdit, sous peine de sanctions pénales, de vendre de manière habituelle des billets pour des manifestations culturelles ou sportives, sans autorisation expresse de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit sous peine de poursuite pénale. La reproduction de billets est interdite et ne procurerait aucun avantage. Le MAG Jeunes LGBT+ peut refuser l'accès au Grand Bal des

Fiertés s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet imprimable sont en circulation et qu'un accès au Grand Bal des Fiertés a déjà été accordé au·à la porteur·euse d'une impression ou d'une reproduction.

Article VI : Changements

L'objet principal de l'achat du/des billets est de faire des contributions à l'intérêt général et aux activités organisées et soutenues par le MAG Jeunes LGBT+. Le programme de l'évènement est annoncé sans engagement et n'est pas considéré comme le fondement de l'achat du billets. Le MAG Jeunes LGBT+ se réserve le droit de modifier l'ordre du programme, l'heure et le lieu de l'évènement, ainsi que de supprimer des éléments du programme complètement et sans les remplacer.

Toute modification et/ou suppression d'éléments du programme ne constitue pas un droit de résolution du contrat et des billets. Les demandes de remboursement des billets ne seront donc pas acceptées.

Le MAG Jeunes LGBT+ se réserve le droit de restreindre l'accès à certaines parties du lieu de l'évènement pour des raisons exceptionnelles, en particulier si cela permet d'assurer la sécurité de tous·tes les participant·es de l'évènement.

Article VII : Annulation

Si l'évènement est annulé en totalité, le montant total des paiements effectués pour les billets sera remboursé. Aucune autre demande d'indemnisation, sur quelque base juridique que ce soit, notamment en ce qui concerne les dépenses engagées, ne sera acceptée. Si l'évènement est simplement réorganisé ou si le lieu de l'évènement est modifié, les billets achetés resteront valables. Les billets ne peuvent être ni échangés ni annulés. Les changements seront annoncés sur le site www.granbaldesfiertes.paris. Les Acheteur·eruses acceptent de consulter ce site Web peu de temps avant l'évènement pour connaître les modifications éventuelles.

Article VIII : Traitement des données personnelles

Lors de l'achat de la commande, le MAG Jeunes LGBT+ est amené à collecter auprès de l'Acheteur·euse certaines informations et données à caractère personnel dont le nom et le prénom ou entreprise, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone mobile. Les informations et données concernant l'Acheteur·euse sont nécessaires à la gestion de l'évènement. Les informations et données sont également conservées à des fins de sécurité et afin de respecter les obligations légales et réglementaires de conservation des données. Ces données seront utilisées dans le cadre du traitement et du suivi de la commande de l'Acheteur·euse, ainsi que dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de l'évènement correspondant. Les données ne seront pas transmises à des tiers.

Avec le consentement des Acheteur·euses, les données à caractère personnel peuvent également être traitées à des fins publicitaires et de marketing, telles que l'envoi d'informations sur l'évènement et d'informations sur l'association MAG Jeunes LGBT+ par courriel électronique. Le consentement peut être révoqué à tout moment. En outre, les personnes physiques ont le droit de s'opposer à tout moment au traitement à des fins de marketing direct, conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'Acheteur·euse bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le·la concerne. Il·elle peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le·la concernant.

L'Acheteur·euse peut exercer ces droits en s'adressant à : info@grandbaldesfiertes.paris ou à : MAG Jeunes LGBT+, 15 rue de la Forge Royale, 75011, Paris. Conformément à la réglementation en vigueur, le courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de l'Acheteur·euse et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse.

Article IX : Enregistrements visuels et audio

Le·la participant·e est conscient·e qu'il y aura des captations et enregistrements photo ou vidéo lors du Grand Bal des Fiertés et que le·la participant·e pourra être présent·e sur des photos et/ou des vidéos. En participant au Grand Bal des Fiertés, le·la participant·e déclare dans ce contexte renoncer à son droit à l'image sans indemnité. Le·la participant·e accorde au MAG Jeunes LGBT+ de manière irrévocable et sans contrepartie le droit d'exploitation ultérieure par le MAG Jeunes LGBT+ des captations et enregistrements où le·la participant·e apparaît sur tout support de promotion où l'image sera reproduite, diffusée, vendue ou publiée. Cette concession est réalisée pour une durée maximale de 15 ans.

Article X : Responsabilités

Le MAG Jeunes LGBT+ est responsable, à l'égard de ses Acheteur·euses, de la bonne exécution des obligations résultant des contrats conclus à distance, conformément à l'article L.221-15 du Code de la Consommation.

Le MAG Jeunes LGBT+ ne peut être tenu responsable des dommages aux biens des Acheteur·euses survenant pendant la manifestation, sauf dans le cas où ces dommages sont causés par une action délibérée ou téméraire d'un représentant ou du personnel du MAG Jeunes LGBT+. Le MAG Jeunes LGBT+ ne peut être tenu responsable des objets perdus ou volés, incluant des espèces ou de la monnaie électronique, pendant l'événement.

L'Acheteur·euse se conformera strictement au règlement intérieur de la soirée et du lieu de l'événement sous peine de voir sa responsabilité engagée. Le MAG Jeunes LGBT+ se réserve le droit de dissoudre des personnes de l'événement qui ne respectent pas le règlement intérieur de l'événement, du lieu et les dispositions légales de manière grave. Les demandes de remboursement d'une partie ou de la totalité du billet ne seront pas acceptées dans un tel cas.

En cas de transfert autorisé par le MAG Jeunes LGBT+ du(des) billets(s) à un tiers, les Acheteur·euses initiaux·ales indiqueront l'applicabilité du règlement de la manifestation et des conditions générales de vente aux tiers. Les tiers devront expressément et irrévocablement déclarer de respecter le règlement intérieur de l'événement, du lieu et les dispositions légales.

Article XI : Contrôle relatif à la crise sanitaire

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- La vaccination avec un schéma vaccinal complet.
- Le certificat de test négatif de moins de 72 heures
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

En l'absence d'un de ces justificatifs, vous ne pourrez pas assister au Grand Bal des Fiertés.

En cas d'annulation en raison de l'absence d'un de ces justificatifs, ce sont les Conditions Générales de Vente (CGV) qui s'appliquent (Article VII). Il n'y aura donc pas de remboursement pour ce motif.

Article XII : Lieu de juridiction, loi applicable

Tout litige sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français. La loi française sera la seule appliquée ; la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et les conflits de lois ne sera pas applicable.

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat passé entre le MAG Jeunes LGBT+ et l'Acheteur·euse, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeur·euses, sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence des Tribunaux du lieu où demeure le·la défendeur·euse ou de la compétence de la juridiction du lieu de la livraison effective de la chose.

Article XIII : Nullité et modification du contrat

Si l'une des stipulations des présentes conditions générales de vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront de vigueur entre les parties. Les stipulations annulées doivent être remplacées par des dispositions valables reflétant au mieux les intentions initiales. Il en va de même pour des cas qui ne sont pas abordés dans les présentes conditions générales.